

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.40/04.19**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Administratif 2018**

**Délibération n°: D.40/04.19**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Administratif 2018**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en tant qu'ordonnateur, il doit rendre compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018 (n° D.34/03.18) approuvant le budget Développement Economique 2018,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Maire de Lillebonne, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Patrick CIBOIS au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

**Délibération n°: D.40/04.19**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Administratif 2018**

Conformément aux balances du Receveur Municipal, le Compte Administratif 2018 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2017			Année 2018		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	158 853,37	344 420,83	503 274,20	270 576,32	377 559,26	648 135,58
	Mandats émis (B)	31 329,17	147 823,47	179 152,64	113 331,84	257 816,91	371 148,75
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>127 524,20</b>	<b>196 597,36</b>	<b>324 121,56</b>	<b>157 244,48</b>	<b>119 742,35</b>	<b>276 986,83</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>-112 618,44</b>	<b>266 898,35</b>	<b>154 279,91</b>	<b>14 905,76</b>	<b>226 269,97</b>	<b>241 175,73</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>14 905,76</b>	<b>463 495,71</b>	<b>478 401,47</b>	<b>172 150,24</b>	<b>346 012,32</b>	<b>518 162,56</b>
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	252 131,50	0,00	252 131,50	150 084,44	0,00	150 084,44
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>		<b>-252 131,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-252 131,50</b>	<b>-150 084,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-150 084,44</b>
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>-237 225,74</b>	<b>463 495,71</b>	<b>226 269,97</b>	<b>22 065,80</b>	<b>346 012,32</b>	<b>368 078,12</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers .....	1 706,17 €
- les diagnostics (amiante et énergétique - centre commercial St Léonard) .....	1 305,00 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments) .....	1 242,23 €
- les assurances (dommages aux biens) .....	3 756,02 €
- les taxes foncières .....	110 041,00 €
- les intérêts des emprunts .....	0,00 €
- les intérêts courus non échus (ICNE).....	- 1,01 €
- les fluides .....	5 096,21 €
- les dotations aux amortissements .....	27 350,58 €
- les frais d'actes et contentieux .....	49,83 €
- le reversement excédent au budget de la Ville .....	100 000,00 €
- les créances admises en non-valeur et créances éteintes (D.105/09.18) .....	7 270,88 €
<i>Total</i>	<b>257 816,91 €</b>

Délibération n°: D.40/04.19

Objet : Budget Développement Economique  
Compte Administratif 2018

Les recettes comprennent :

- les locations diverses .....	16 059,42 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers .....	360 997,81 €
- l'opération d'ordre de transfert .....	502,00 €
- les produits exceptionnels .....	0,03 €
- l'excédent 2017 reporté.....	226 269,97 €
<i>Total</i>	<b>603 829,23 €</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent net de **346 012,32 €**.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- remboursement du capital des emprunts .....	6 666,66 €
- remboursement de caution suite à la cession du bail correspondant au magasin SUPER U, sis 35 rue H. Messenger, par la COOP au profit de DISCNP .....	4 116,12 €
- participation financière aux travaux réalisés aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étages de l'immeuble FUTURA (occupant : SANTRA PLUS) (D.75/06.17) .....	90 720,00 €
- travaux de couverture Centre Commercial St Léonard .....	7 442,50 €
- rénovation de toiture Espace Batic .....	3 884,56 €
- opérations d'ordre .....	502,00 €
<i>Total</i>	<b>113 331,84 €</b>

Les recettes comprennent :

- amortissement des immobilisations.....	27 350,58 €
- excédents de fonctionnement capitalisés .....	237 225,74 €
- encaissement de caution suite à la cession du bail correspondant au magasin SUPER U, sis 35 rue H. Messenger, par la COOP au profit de DISCNP.....	6 000,00 €
- excédent 2017 reporté .....	14 905,76 €
<i>Total</i>	<b>285 482,08 €</b>

La section d'investissement constate un excédent de **172 150,24 €**.

Délibération n°: D.40/04.19

Objet : Budget Développement Economique  
Compte Administratif 2018

Par ailleurs, les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui sont repris a Budget Primitif 2019, s'élèvent à :

Dépenses : 150 084,44 €  
Recettes : 0,00 €  
Solde : - 150 084,44 €

L'exédent d'investissement s'élève donc à 22 065,80 €.

Ainsi, les disponibilités à reprendre au Budget Primitif 2019 sont de 368 078,12 €.

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget Développement Economique :
- Section de fonctionnement :

- dépenses .....	257 816,91 €
- recettes .....	603 829,23 €
- résultat 2018 (excédent).....	346 012,32 €

- Section d'investissement :

- dépenses .....	113 331,84 €
- dépenses reportées.....	150 084,44 €
- recettes .....	285 482,08 €
- résultat 2018 (excédent).....	22 065,80 €

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 22 VOIX POUR (21 ELUS DE LA MAJORITE ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN») ET 4 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE),**

**M. LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,



